



Meung-sur-Loire, le 09 mars 2026

ARRÊTÉ CONJOINT 089 / 2026
Portant réglementation temporaire
de la circulation
RUE DU RETOUR DES CHAMPS, RUE 6^{ÈME} AVENUE, RUE 8^{ÈME} AVENUE
RUE JEAN BORDIER, VC 13 DIT DE LA BRUÈRE

Le Maire de la commune de Meung-sur-Loire,

Le Maire de la commune de Baule,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2213-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Vu les arrêtés interministériels du 22 octobre 1963 modifiés et du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière,

Considérant la demande formulée le 06 mars 2026 par l'entreprise Les Travaux Publics du Loiret, de Dardilly (69134), pour réaliser des travaux de création d'une piste cyclable, rue du Retour des Champs, rue 6^{ème} Avenue, rue 8^{ème} Avenue à Meung sur Loire, rue Jean Bordier et VC 13 dit de la Bruère à Baule,

Considérant le besoin de réglementer pour la bonne exécution du chantier et le respect des conditions de sécurité pour les usagers.

ARRÊTENT :

Article 1 : L'empiètement sur la chaussée est autorisé, rue du Retour des Champs à Meung sur Loire du lundi 16 mars au vendredi 10 juillet 2026 en veillant à laisser une largeur de passage de 3 mètres pour les cars.

Article 2 : La circulation des véhicules se fera par alternat avec panneaux B15 C18 au niveau de la piste cyclable du collège aux abords du giratoire entre la RD2 et la rue de Châteaudun pour les travaux de raccordement sur l'existant, du lundi 16 mars au vendredi 10 juillet 2026.

Article 3 : La circulation des véhicules se fera par alternant par feux tricolores sur les rues 6^{ème} Avenue et 8^{ème} Avenue, à Meung sur Loire à l'exception des travaux sur la branche du giratoire accédant la rue 6^{ème} Avenue du lundi 16 mars au vendredi 10 juillet 2026.

Article 4 : La circulation des véhicules se fera par alternat par feux tricolores sur les rues Jean Bordier et VC13 dit de la Bruère, à Baule du lundi 16 mars au vendredi 10 juillet 2026.

Article 5 : L'empiètement sur la chaussée est autorisé, près du cheminement cyclo-piétons au niveau du passage piétons à l'entrée du mail des Trois Roses depuis le carrefour avec la rue de Châteaudun du lundi 16 mars au vendredi 10 juillet 2026.

Article 6 : L'installation de la base du chantier est autorisée sur le parking en bord de la rue 7^{ème} Avenue, en face de la station de lavage. Un barriérage continu, solidaire avec un contrôle d'accès seront mis en place par les moyens les plus adaptés.
Le stationnement sera interdit sauf aux véhicules et engins de l'entreprise Les Travaux Publics du Loiret.

Article 7 : La signalisation temporaire nécessaire à l'application de l'article 1 sera mise en place par l'entreprise Les Travaux Publics du Loiret conformément aux guides « manuel du chef de chantier » du CEREMA et à l'instruction interministérielle – 8^e partie. La signalisation temporaire doit être certifiée NF (panneaux AK, KM, KC, KD, K2 et K8).

Article 8 : Il est demandé à l'entreprise Les Travaux Publics du Loiret de procéder au nettoyage et à la remise en état de la chaussée, des trottoirs et des abords dès la fin des travaux.

Article 9 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 10 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, rue de la Bretonnerie 45057 Orléans Cédex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Article 11 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles. Ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Meung-sur-Loire/Cléry-Saint-André, à Monsieur le Chef du Centre de Secours de Meung-sur-Loire et le Chef de service de la Police Municipale, chargés chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Pour le Maire de Meung sur Loire,

Le Premier Adjoint, Matthieu MIGEON



Le Maire de Baule, Patrick ECHEGUT

Signé électroniquement par : Patrick ECHEGUT
Date de signature : 11/03/2026
Qualité : Baule - Maire

A large, stylized handwritten signature in blue ink, likely belonging to Patrick Echegut, is written over the electronic signature text.